

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 novembre 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Étaient présents:

Les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril

Les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Me Jacques Robichaud, greffier  
Micheline L. Morency, directrice générale

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2008-11-317 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

**6.1** AGAIP – Activité du mois de novembre – délégation;

**6.2** Sécurité incendie : demande d'aide financière en vertu du programme conjoint de protection civile – projet de risques liés aux espaces verts et aux plans d'eau.

**6.3** Sécurité incendie : entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges – autorisation de signature.

ADOPTÉE

**2008-11-318 SIGNATURE HONORIFIQUE DE MONSIEUR YVES MORIN DANS LE LIVRE D'OR DE LA VILLE – ACTE DE BRAVOURE**

Considérant que lors des tragiques événements survenus au Collège Dawson, le 13 septembre 2006, Monsieur **Yves Morin**, au péril de sa vie, a été blessé par balle à l'épaule lorsqu'il a poussé une étudiante hors de la ligne de feu du tireur;

Considérant que le 19 septembre 2008, la Gouverneure générale du Canada Son Excellence la Très honorable Michaëlle Jean a décerné à Monsieur **Yves Morin** la Médaille de la bravoure;

Considérant que la Médaille de la bravoure rend hommage aux personnes qui ont risqué leur vie, dans des circonstances dangereuses, pour essayer de sauver ou de protéger une autre personne;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire souligner les gestes exceptionnels accomplis par Monsieur **Yves Morin**, notamment en ayant l'honneur de lui faire signer le Livre d'or de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu que le conseil municipal, au nom de toute la population de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot :

- REMERCIE ET FÉLICITE Monsieur **Yves Morin** pour les actes de bravoure accomplis lors des tragiques événements survenus au Collège Dawson, le 13 septembre 2006;
- FÉLICITE Monsieur **Yves Morin** pour la réception de la Médaille de la bravoure, le 19 septembre 2008, de la Gouverneure générale du Canada, Son Excellence la Très honorable Michaëlle Jean.

ADOPTÉE

**2008-11-319 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE AJOURNÉE AU 16 OCTOBRE 2008, ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 ET 27 OCTOBRE 2008**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre ajournée au 16 octobre 2008, et des séances extraordinaires du 16 et 27 octobre 2008, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre ajournée au 16 octobre 2008, et le procès-verbal des séances extraordinaires du 16 et 27 octobre 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2008-11-320 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2008, au montant de **126 771.83 \$**.

ADOPTÉE

**2008-11-321 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2008, au montant de **381 485.18 \$**.

ADOPTÉE

**2008-11-322 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **519 699.62 \$**.

ADOPTÉE

**2008-11-323 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000 \$ - DÉPÔT**

Le maire dépose les documents suivants :

- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

- Liste des contrats de plus de 25,000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25,000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal local, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

**2008-11-324 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Desmarchais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2009. Ce règlement a pour objet de déterminer les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2009.

**2008-11-325 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal (Règlement no 404). Ce règlement aura pour objet d'abroger l'article 4, qui détermine que les séances ordinaires ont lieu le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, et de modifier certains termes.

**2008-11-326 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-12 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE H-207**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines normes applicables dans la zone H-207, notamment de diminuer la superficie d'implantation du bâtiment, la largeur minimale du bâtiment et la distance minimale entre chaque bâtiment, d'autoriser les spas, d'autoriser certains types de revêtements pour les éléments architecturaux accessoires;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-12 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines normes applicables dans la zone H-207 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

**2008-11-327 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-10 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AUX FINS D'AJOUTER DES DÉFINITIONS, D'AUTORISER LES GARAGES ATTENANTS EN COUR AVANT, D'ÉTABLIR DES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES GARAGES ET ABRIS D'AUTO PERMANENTS, DE DIVISER LE CHAPITRE VI EN SECTIONS, DE CONTINGENTER LES USAGES DANS LA ZONE C-405 ET MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le Règlement de zonage no 437 aux fins d'ajouter des définitions, d'autoriser les garages attenants en cour avant, d'établir des normes d'aménagement pour les garages et abris d'auto permanents, de diviser le chapitre VI en sections, de contingenter les usages dans la zone C-405 et modifier diverses autres dispositions;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2008;

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu d'adopter, avec changements, le second projet de règlement no 437-10 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins d'ajouter des définitions, d'autoriser les garages attenants en cour avant, d'établir des normes d'aménagement pour les garages et abris d'auto permanents, de diviser le chapitre VI en sections, de contingenter les usages dans la zone C-405 et modifier diverses autres dispositions ».

ADOPTÉE

**2008-11-328 RÈGLEMENT NO 438-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement no 438 aux fins de modifier diverses dispositions relatives à la contribution pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Considérant que lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 438-1, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de lotissement no 438 relatives à la contribution pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels »;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'adopter le Règlement no 438-1 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de lotissement no 438 relatives à la contribution pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels ».

ADOPTÉE

**2008-11-329 RÈGLEMENT NO 440-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440 – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 440 afin de donner le pouvoir à l'officier responsable, au directeur général et au greffier d'ordonner l'arrêt immédiat de tous travaux qui contreviennent aux règlements d'urbanisme et de délivrer tout constat d'infraction relatif à une infraction aux règlements d'urbanisme;

Considérant que lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 440-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 440 »;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'adopter le Règlement no 440-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 440 ».

ADOPTÉE

**2008-11-330 RÈGLEMENT NO 452-2 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 452 (Règlement pourvoyant au paiement des frais reliés à l'exécution d'ouvrages municipaux dans le cadre des travaux d'élargissement du boul. Don-Quichotte, au paiement des travaux pour le drainage d'une partie du Parc industriel vers le boul. Don-Quichotte et de terrains longeant le boul. Don-Quichotte, à l'achat de gré à gré ou par expropriation du lot ou d'une partie du lot 1 576 686 ou de droits réels, et décrétant un emprunt de 1 750 000 \$) AUX FINS DE CHANGER L'OBJET DU RÈGLEMENT ET D'AUGMENTER LA CLAUSE DE TAXATION POUR L'EXÉCUTION DES OUVRAGES MUNICIPAUX**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement d'emprunt no 452 aux fins de changer l'objet du règlement et d'augmenter la clause de taxation pour l'exécution des ouvrages municipaux;

-250-

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'adopter le Règlement no 452-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'emprunt no 452 aux fins de changer l'objet du règlement et d'augmenter la clause de taxation pour l'exécution des ouvrages municipaux ».

ADOPTÉE

**2008-11-331 RÈGLEMENT NO 462 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 175 000 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NOS 448, 450, 452, 456 ET 457**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre et ajournée au 16 octobre 2008 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour pourvoir aux frais de financement des règlements nos 448, 450, 452, 456 et 457;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'adopter le Règlement no 462 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de **175 000 \$** pour pourvoir aux frais de financement des règlements nos 448, 450, 452, 456 et 457 ».

ADOPTÉE

**2008-11-332 POSTE DE RÉGISSEUR CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE : ENGAGEMENT À TEMPS PLEIN DE JOSIANE ASSELIN**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que le statut de madame **Josiane Asselin**, régisseur culturel et communautaire, soit modifié en celui d'employée-cadre à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, au salaire annuel de 43 680 \$, avec les avantages et conditions prévues à l'entente des cadres présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2008-11-333 SERVICES COMMUNAUTAIRES : STAGIAIRE EN TECHNIQUE DE LOISIR**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'autoriser madame **Julie Ménard**, étudiante en technique de loisir, à faire un stage aux Services communautaires, pour une période de 15 semaines, à compter du 6 janvier 2009, et à lui verser une compensation monétaire de 3 000 \$, payable en 4 versements égaux : le directeur des Services communautaires est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de stage.

ADOPTÉE

**2008-11-334**    **SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION HUBERT-LEDUC ET FRANÇOISE-CUILLERIER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Hubert-Leduc, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Françoise-Cuillerier.

ADOPTÉE

**2008-11-335**    **CONVENTION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe, avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la convention concernant l'application du règlement de la CMM sur l'assainissement des eaux : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, cette convention.

ADOPTÉE

**2008-11-336**    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA**

Considérant notamment l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales.

Considérant que le Centre Notre-Dame de Fatima vient en aide aux personnes sourdes et malentendantes.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse au Centre Notre-Dame de Fatima la somme de **100 \$** à titre d'aide financière dans le cadre de la campagne de financement 2008; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

**2008-11-337**    **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC ROXBORO EXCAVATION INC. – AJUSTEMENT DU PRIX POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOUL. DON-QUICHOTTE**

Considérant l'élargissement du boul. Don-Quichotte par le ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'accepter la demande de Roxboro Excavation inc. de réajuster de **7 500 \$**, plus taxes, le prix du contrat de déneigement, et ce, pour tenir compte de l'élargissement d'une partie du boul. Don-Quichotte par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2008-11-338 AGAIP : ACTIVITÉ DU MOIS DE NOVEMBRE – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, du 19 novembre 2008, au coût total de 80 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311 : en plus du maire, la conseillère Diane Gervais est autorisée à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2008-11-339 SÉCURITÉ INCENDIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE – PROJET DE RISQUES LIÉS AUX ESPACES VERTS ET AUX PLANS D'EAU**

Considérant que le Service de sécurité incendie protégeant les villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et de L'Île-Perrot souhaite améliorer sa capacité d'intervention en matière de sécurité civile dans les vastes espaces verts de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et les plans d'eau.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière de **23 100 \$** en vertu du Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour le projet de risques liés aux vastes espaces verts et aux plans d'eau.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à exécuter le projet conformément aux lignes directrices relatives au programme conjoint de protection civile.

Que M. Éric Parna, directeur du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, soit désigné « chargé de projet » de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière;

Que M. Éric Parna soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

**2008-11-340 SÉCURITÉ INCENDIE : ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales;

Considérant que cette entente a pour seul but d'assurer les besoins en renfort, et non pour pallier un manque de ressources lors d'appels initiaux;

Considérant que le projet d'entente a été présenté à la MRC;



Considérant que le projet d'entente a aussi été présenté aux directeurs des Services d'incendie des municipalités de la MRC et a été approuvé à l'unanimité par eux;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC se sont déjà prononcées en faveur de l'entente.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'entériner et d'approuver l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, avec les autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'entente faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du territoire.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

- Dépôt par M. Michel Poirier d'un sondage concernant le projet d'hébertisme « Arbre en Arbre ».

**2008-11-341 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à 20h44.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud, OMA  
Greffier

/vc  
\*\*\*\*\*

